

Majorité départementale

Une insertion rapide

En 2016, on constate, pour la première fois depuis 2009, une baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA dans le département. C'est évidemment à mettre en corrélation avec la légère amélioration de la situation de l'emploi et une évolution en hausse de l'emploi salarié.

Malgré un contexte budgétaire très contraint, le Département continue à développer, en étroite collaboration avec ses partenaires, une politique en faveur de l'insertion qui va au-delà de ses obligations.

En plus du RSA (23 M€ en 2016), il finance un grand nombre de contrats aidés, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement diversifié dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI). En contrepartie, la très grande majorité des bénéficiaires du RSA signe un contrat d'engagement réciproque avec le Département qui utilise l'ensemble des moyens et sanctions qui permettent un contrôle strict : réductions ou suspensions de l'allocation ; radiations en cas

de non respect des engagements ; sanctions administratives et dépôts de plainte en cas de fraude.

Les actions d'accompagnement mises en place conduisent dans de nombreux cas à une insertion sociale et professionnelle du bénéficiaire du RSA. Une étude réalisée par le DROS (Dispositif Régional d'Observation Sociale) indique que le taux de sortie des foyers allocataires entrés dans le dispositif RSA depuis moins d'un an se situe autour de 50 % dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Ces bons résultats nous encourageant à poursuivre les efforts engagés.

En 2017, les sommes de 620 000 € au titre du PDI et de 1 110 000 € pour les contrats aidés sont inscrites au budget. Le montant des allocations RSA est prévu à hauteur de 23 527 000 €. L'objectif du Département est de favoriser une insertion sociale et professionnelle la plus rapide possible pour les bénéficiaires du RSA.

*Jean-Christophe Petigny
pour la majorité départementale*

Les Républicains - UDI - Divers Droite

La traditionnelle séance de l'Assemblée plénière de décembre a été consacrée au vote du budget. Nous avons émis un vote défavorable au projet de budget présenté par la majorité essentiellement pour les raisons suivantes :

- Suppression de l'aide accordée aux Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants. Cette aide, bien que minime par rapport aux sommes engagées par la CAF et les collectivités locales, n'en n'est pas moins essentielle à leur pérennité. D'abord, parce qu'elle marque l'importance portée par la collectivité départementale en faveur d'un accueil des jeunes enfants : qui apporte soutien et rencontre aux jeunes familles ; qui soit adapté aux besoins réels des familles et permette la conciliation de la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents ; qui soit intégré et participe à la vie sociale locale ; qui soit accessible à toutes les familles, par l'application d'un tarif proportionnel aux revenus ; qui favorise l'accès et le retour vers l'emploi des personnes en situations de précarité ; qui facilite l'accès à l'emploi des femmes.

- Suppression des crédits liés à l'électrification malgré la perception d'une taxe d'environ 2 millions d'Euros, perçue par le Département sur les factures d'énergie de nos concitoyens.

- Intégration dans le FODAC de l'aide spécifique pour l'investissement dans l'éclairage public.

- Intégration de l'enveloppe réservée à l'énergie dans le budget général.

- Hausse de 6 % de la fiscalité sur le taux du foncier bâti, après une hausse de 1 % (passant de 1,5 % à 2,5 %) de la taxe d'aménagement votée en octobre 2016.

Nous avons salué l'effort maintenu dans l'investissement avec une prévision de 43 millions d'euros de dépenses, mais avec un recours à l'emprunt à hauteur de 29 millions d'euros.

Nous avons regretté de ne pas être associé à aucune réflexion sur la préparation du budget, ne pouvant s'exprimer que sur un document déjà arrêté.

Les Républicains-UDI-Divers Droite

Indépendants

Acteurs de notre avenir

Le premier janvier 2017 restera dans notre histoire comme le début d'une nouvelle ère.

Jusqu'à présent regroupés pour certains en communautés de communes, souvent dans un espace restreint au risque d'un immobilisme mortifère, nos villes et villages se sont trouvés contraints de s'agglomérer de façon beaucoup plus large. Souvent d'origines différentes et n'ayant pas de passé en commun, ils prenaient le risque de provoquer des dérapages incontrôlés.

C'était sans compter l'énergie, la passion d'entreprendre, l'envie de construire une nouvelle vie, le désir de nos élus municipaux de vivre ensemble. Ceux-ci ont fait taire toutes les craintes et les voilà maintenant, même si la route est longue, sur le chemin de la réussite.

Nous le savons, la loi NOTRe, qui est à l'origine de ce quasi séisme a été voulue et conçue par nos grands penseurs nationaux. Celle-ci ne sera, même en cas d'une large victoire des élus de la droite nationale et quoi qu'ils en disent aujourd'hui, corrigée qu'à la marge. Car qui prendra le risque

de renverser une table alors qu'elle a généré tant de sueurs, de passion, de travail acharné, pour être sur ses pieds dressée maintenant, prête à servir.

Alors ! Et le département et son avenir nous direz-vous ? Vivre pour vivre n'est pas la solution. Au cours de ses prochains mois nous aurons l'occasion de revenir sur ces points. Nous avons déjà évoqué quelques pistes qui permettraient de construire notre avenir et de demeurer au cœur même du sujet.

Au cours de ses vœux 2017, dans son allocution, le président Gilbert Sauvan a évoqué la possibilité, afin de soutenir les communes et leurs groupements, de créer de nouveaux dispositifs techniques :

- le fonds d'aide aux communes
- l'agence technique départementale.

Nous pensons que ces structures, complémentaires à nos compétences actuelles permettront de renforcer nos actions auprès de vous. Nous soutenons cette initiative de bon sens.

Pour que vivent les Alpes de Haute-Provence.

Serge SARDELLA, Guylaine LEFEBVRE